

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHARD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_01

Réhabilitation et extension de la salle de sport intercommunale – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée du résultat de l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation de la salle de sport intercommunale de Rocheservière.

La commune dispose d'un complexe sportif composé d'une salle de sports municipale construite dans les années 1970 puis réhabilitée en 2012, et d'une salle intercommunale construite en 1995 pour les élèves du collège Saint-Sauveur. Les 2 salles sont liées uniquement par un hall d'entrée commun, et disposent chacune de blocs sanitaires/vestiaires distincts. Le stade municipal ainsi que des équipements sportifs de proximité (city stade, tennis, skate-park) complètent cet ensemble sportif situé en cœur de bourg.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements sportifs communautaires, Terres de Montaigu a lancé fin 2022 une étude de faisabilité, confiée au cabinet DGA Architectes, afin d'évaluer le projet de réhabilitation de la salle de sport intercommunale.

Le projet vise à mettre à niveau l'équipement, sur les plans sportif, énergétique et fonctionnel, afin de répondre aux besoins du collège (550 élèves), utilisateur principal occupant l'équipement quotidiennement pour l'EPS.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_01-DE

D'une manière générale, les collégiens manquent aujourd'hui d'installations couvertes dédiées au sport, et adaptées, notamment pour la pratique des sports de combat (lutte, boxe), des activités gymniques et artistiques (danse, gymnastique acrobatique) et du tennis de table.

À l'instar des pôles sportifs communautaires existants, réhabilités sur le précédent mandat, le projet intégrera également les besoins communaux pour la pratique sportive associative (basket, tennis, boxe, badminton, etc.), au sein d'un futur ensemble sportif harmonisé.

À ce stade du projet, l'étude de faisabilité permet une prise en compte de l'ensemble des besoins, avec la rénovation de la salle intercommunale, la modification des circulations et espaces afin d'accentuer la fonctionnalité et la connexion avec les installations communales. En parallèle, la création sur site d'une extension de 650 m² constituerait la réponse innovante dans un contexte foncier contraint. Elle regrouperait une salle multi activités, un bloc de 6 vestiaires/sanitaires mutualisés avec le stade municipal, et le court de tennis existant.

Des activités sportives, scolaires et associatives, aujourd'hui pratiquées sur des installations vieillissantes ou peu adaptées, pourront demain être accueillies au sein d'équipements modernisés et homologués.

Le montant prévisionnel global de travaux, à ce stade, s'élève à 1 950 000 € HT. La participation financière de la commune de Rocheservière est fixée à 400 000 €.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC_18_151 en date du 29 octobre 2018 approuvant le Schéma de Développement du Sport ;

Vu l'étude de faisabilité jointe à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve l'étude de faisabilité,
- Valide la poursuite des études de maîtrise d'œuvre,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SECHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SEGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_02

Révision du programme d'accompagnement du sport

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'au regard de l'évolution des clubs et des conditions d'accès au haut niveau, il est proposé une évolution du dispositif afin de mieux prendre en compte la réalité des frais occasionnés par le niveau de jeu de chaque équipe.

L'accompagnement du haut niveau fait partie des axes du Schéma de Développement du Sport adopté en 2018. Il vise à accompagner les clubs du territoire évoluant à minima au premier échelon national. Le programme concerne les sports collectifs uniquement. Les clubs bénéficiaires perçoivent une subvention au montant identique d'une année à l'autre (10 000 €). Cependant, les réalités liées au haut niveau varient d'une saison sportive à l'autre notamment en matière de frais de transport. Le programme actuel ne prend pas en compte le niveau de jeu (une accession à l'échelon supérieur notamment) ou encore la variabilité des déplacements. Il est question également de mettre en avant l'action de ces clubs auprès du public scolaire.

Cette année, 3 clubs du territoire sont concernés :

- SGMVB Basket (N2 masculine) (Saint-Georges-de-Montaigu / Montaigu)
- SMASH Basket (N3 féminine) (L'Herbergement / Montréverd)
- MVB Volley (N3 masculine et féminine) (Boufféré)

Parmi les évolutions proposées : l'instauration d'une part fixe de 5 000 € par club, et l'attribution d'une part variable déterminée selon le niveau de jeu, la densité des déplacements hors région, et l'implication en milieu scolaire. Des conditions qui seront cadrées par le biais de conventions de partenariat qui préciseront également les contreparties attendues par la collectivité. Des actions de communication et valorisation compléteront ce programme de soutien au haut niveau.

Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement du sport et handicap est à l'étude. Une amorce de celui-ci sera également proposée dès 2024 pour soutenir l'action des clubs engagés mais aussi accompagner ceux qui souhaiteraient structurer une offre adaptée. La formation et la sensibilisation du grand public viendront compléter ces premières actions.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC_18_151 en date du 29 octobre 2018 approuvant le Schéma de Développement du Sport ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Valide les principes de révision du programme d'accompagnement des clubs de haut niveau,

A l'unanimité,

- Valide l'amorce et la poursuite de la réflexion en vue de bâtir un plan d'accompagnement du sport et handicap,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment de signer les conventions de partenariat avec les associations.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL20231211_03

Engagement dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial et candidature à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Michel Brégeon, Vice-président en charge de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la volonté de la collectivité d'élaborer une stratégie territoriale sur l'agriculture et l'alimentation. Les activités agricole et agroalimentaire sont une des composantes de l'identité de Terres de Montaigu. Elles contribuent au cadre de vie et au développement économique du territoire.

L'agriculture de Terres de Montaigu est principalement axée autour de l'élevage. Elle compte (source Chambre d'agriculture, données 2020) :

- 272 exploitations agricoles, 477 chefs d'exploitations et 214 salariés ;
- 28 063 ha de Surface Agricole Utile (SAU), soit environ 74% de la surface du territoire ;
- 49 exploitations qui cultivent en Agriculture Biologique sur 11% de la SAU.

En matière de transformation, de distribution et de commercialisation, Terres de Montaigu se distingue par la présence sur son territoire de :

- Plusieurs industries agro-alimentaires d'envergures ;
- Une centralité commerciale de proximité dans chaque commune et commune déléguée ;
- De nombreux points de vente à la ferme ;
- Une soixantaine de lieux de restauration collective.

Les enjeux identifiés sont nombreux : protection des terres et des paysages, transmission d'exploitation, accueil de nouveaux agriculteurs, adaptation aux enjeux environnementaux et sanitaires, évolution des métiers et des façons de consommer, accessibilité des produits et rémunération des producteurs, présence d'outils de transformation adaptés, sensibilisation à une alimentation saine, communication...

C'est la raison pour laquelle Terres de Montaigu choisit de construire avec les acteurs locaux un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

La définition du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire des PAT est la suivante : « *Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.* »

Pour Terres de Montaigu, cette démarche s'inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial « Terres d'enAIRgie ». Les objectifs présentés pour l'action n°5 « Développer et animer un Projet Alimentaire Territorial » sont :

- Structurer une filière alimentaire locale, du producteur au consommateur ;
- Promouvoir une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement ;
- Améliorer le taux d'auto-provisionnement du territoire ;
- Offrir aux habitants une alimentation saine, issue des circuits de proximité ;
- Accompagner les transitions agricoles.

Le PAT constitue une opportunité pour structurer, partager et rendre lisible une stratégie agricole et alimentaire dotée d'orientations et objectifs précis et d'un plan d'actions aux impacts mesurables et évaluables. La première étape est la réalisation d'une cartographie d'acteurs et d'un diagnostic, elle est en cours.

Cette démarche s'inscrit dans la durée, elle est évolutive. Terres de Montaigu souhaite ainsi y travailler de façon transversale et partenariale en y jouant notamment un rôle d'animatrice territoriale pour mobiliser les acteurs locaux et s'inscrire dans les dynamiques départementale et régionale.

Chaque année, le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire lance un appel à projets dans le cadre du Programme National de l'Alimentation pour reconnaître et soutenir financièrement des PAT. Deux niveaux de labellisation sont distingués : PAT « émergents » (niveau 1) et PAT « opérationnels » (niveau 2). Il est proposé de faire candidater Terres de Montaigu en tant que PAT « émergent ».

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide l'engagement de Terres de Montaigu dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial,
- Valide le principe de candidater à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation en tant que PAT « émergents »,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents (2) : Pierre BOIS – Richard ROGER

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_04

Evolution des modalités de la gouvernance avec le monde agricole

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Michel Brégeon, Vice-président en charge de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation au sein de la Communauté d'agglomération,

Ce dernier informe l'assemblée que depuis 2008, un « groupe de concertation territoriale » est mis en place pour échanger sur les sujets agricoles dans le cadre de la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture.

L'évolution récente de la gouvernance de la collectivité avec la création de la commission intercommunale « Agriculture, Ruralité et Alimentation » et la désignation de nouveaux représentants de la Chambre d'agriculture rendent l'évolution de ce groupe nécessaire pour permettre et faciliter des échanges sur les sujets agricoles entre les élus et les agriculteurs du territoire en lien avec la Chambre d'agriculture.

La nouvelle organisation proposée repose sur deux instances :

- Un bureau territorial agricole resserré qui se réunira deux à trois fois par an pour échanger sur les questions stratégiques relatives au monde agricole sur le territoire, composé du Vice-président Agriculture, Ruralité et Alimentation, du Vice-président Economie, Formation et Innovation et de deux représentant(s) agricole(s) du territoire ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_04-DE

- Un comité territorial agricole Terres de Montaigu qui se réunira une fois par an pour développer l'interconnaissance, faire remonter les sujets agricoles d'actualité, être informé ou consulté sur des questions agricoles..., composé des membres du bureau territorial agricole, des 12 élus membres de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation et de 2 exploitants agricoles par commune, 4 exploitants agricoles pour Montaigu-Vendée.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 42 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Décide de faire évoluer le nom, la composition, le rôle et la fréquence de réunions des instances permettant un dialogue avec les agriculteurs du territoire tels que décrits ci-dessus,
- Désigne le Vice-président Agriculture, Ruralité et Alimentation et le Vice-président Economie, Formation et Innovation pour le représenter au sein du bureau territorial agricole,
- Désigne le Vice-président Agriculture, Ruralité et Alimentation, le Vice-président Economie, Formation et Innovation et les membres de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation pour le représenter au sein du comité territorial agricole Terres de Montaigu.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Cheréau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_05

Avenant n°2 à la convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière et la gestion des réserves avec la SAFER

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Michel Brégeon, Vice-président en charge de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière qui lie Terres de Montaigu et la SAFER arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Deux catégories de missions assurées par la SAFER pour Terres de Montaigu sont distinguées dans cette convention :

- Une mission de veille et d'observation foncière qui s'effectue en continu (outil « Vigifoncier ») pour un coût forfaitaire annuel pour l'ensemble du territoire de 5 726 € HT ;
- Des missions qui sont déclenchées à la demande en fonction des besoins et qui sont facturées selon les tarifs indiqués dans la convention :
 - o Missions pré-opérationnelles de type étude foncière, évaluation de biens, appréhension des biens vacants et sans maître...
 - o Missions opérationnelles de type prestation de négociation foncière et de recueil de convention de vente au nom du contractant, constitution de réserve foncière avec stockage par la SAFER...

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_05-DE

L'évolution du contexte actuel : engagement de Terres de Montaigu dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT), évolution de l'agriculture, réglementations relatives au Zéro Artificialisation Nette (ZAN)... rend ces missions incontournables pour le territoire.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC_18_181 en date du 10 décembre 2018 portant sur la convention avec la SAFER pour la surveillance et la maîtrise foncière ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du 11 avril 2019 relative à la surveillance, à la maîtrise foncière et la gestion de réserve pour le compte de Terres de Montaigu ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention du 11 avril 2019 relative à la surveillance, à la maîtrise foncière et la gestion de réserve pour le compte de Terres de Montaigu annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de prolonger la convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière entre la SAFER et Terres de Montaigu pour la période 2024-2027,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de prolongation correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chesneau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_06

Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée fin juillet 2023, ayant pour objet l'exécution des prestations d'organisation et de gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2024.

La procédure a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Une annonce de marché a été transmise le 25 juillet 2023 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics – BOAMP - (annonce n° 23-106352), publiée le 28 juillet 2023 au Journal Officiel de l'Union Européenne – JOUE - (n°2023/S 144-459128), publiée le 01/08/2023 sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 28 juillet 2023.

La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 14 septembre 2023 à 12h00 par voie électronique sur le site <https://www.marches-securises.fr>.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°01 « Prestations de location, implantation de structures d'exposition sur la commune déléguée de Montaigu »,
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 »,
- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant à l'évènement »,

- Lot n°04 « Prestations de transports des invités et autres personnes dédiées au projet lors de l'évènement ».

Les lots suivants sont passés sous la forme de marchés ordinaires :

- Lot n°01 « Prestations de location, implantation de structures d'exposition sur la commune déléguée de Montaigu »,
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 ».

Les lots suivants sont passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande avec maximums, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande :

- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant à l'évènement » (montant maximum de 105 000,00 € HT),
- Lot n°04 « Prestations de transports des invités et autres personnes dédiées au projet lors de l'évènement » (montant maximum de 20 000,00 € HT).

Les délais d'exécution sont renseignés dans le planning joint au dossier. L'exécution de chaque lot se déroulera durant les manifestations. Les délais d'exécution, spécifiés dans le planning détaillé, débuteront à compter de l'ordre de service de démarrage.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mercredi 08 novembre 2023 à 15h00 pour attribuer les marchés au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation :

- Lot n°01 « Prestations de location, implantation de structures d'exposition sur la commune déléguée de Montaigu »
 - o Attributaire : SEMAF (Venansault 85)
 - o Montant : 130 054,04 € HT
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 »
 - o Attributaire : SEMAF (Venansault 85)
 - o Montant : 68 656,52 € HT
- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant à l'évènement »
 - o Attributaire : VOYAGES EVENEMENTS LOISIRS – VOYEL (Montaigu-Vendée 85)
 - o Montant : 105 000,00 € HT (DQE)
- Lot n°04 « Prestations de transports des invités et autres personnes dédiées au projet lors de l'évènement »
 - o Attributaire : ARNOUX AUTOPRESTIGE (Cognac 16)
 - o Montant : 19 630,00 € HT (DQE)

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la décision d'attribution de la CAO du mercredi 08 novembre 2023, notamment son procès-verbal ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide l'attribution des marchés de services aux entreprises susvisées considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats de services aux entreprises retenues,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gioriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chelou
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_07

Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance 2024-2027

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle Rivière, Vice-présidente en charge de la Commission Petite enfance au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière rappelle que dans le cadre du Plan Jeunesse et Familles 2019-2022, il a été décidé la création d'un Relais Assistants Maternels, ouvert au public depuis janvier 2020 et transformé en Relais Petite Enfance (RPE) depuis novembre 2022.

Le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance, signé pour une durée initiale de 3 ans (2020-2022), puis prolongé par avenant d'un an (2023), arrive à échéance. Son renouvellement, dans le respect des attentes de la CAF et de l'état sur les missions du socle de base, est indispensable pour poursuivre l'activité du service et son financement par la CAF.

En se basant sur le rapport d'activité 2022, et après avoir réalisé un bilan qualitatif/quantitatif sur l'organisation fonctionnelle du service, des évolutions sont proposées aux membres du Conseil d'agglomération. Les modifications majeures sont :

1. La réorganisation de l'accueil du public et de permanence afin d'avoir une offre mieux adaptée au besoin exprimé et rendre les horaires plus lisibles. Plus précisément, il est proposé une diminution de 50% des créneaux d'accueil, qui restent en volume 25% supérieurs à la demande.
2. Le renfort du poste de responsable de service par une nouvelle répartition du temps de travail global du service.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_07-DE

Connexe au projet de fonctionnement, la convention d'objectifs et de financement précise les attentes de la CAF en matière de socle commun des missions du RPE et exige le choix d'une mission renforcée. Trois différentes possibilités sont proposées par la CAF : l'analyse de la pratique, le guichet unique et la promotion du métier d'assistante maternelle. Compte tenu des enjeux actuels et des conditions de réussite de chacune des missions, il est souhaitable de maintenir la promotion du métier d'assistante maternelle en tant que mission renforcée. La mission renforcée peut être modifiée au cours de la durée du projet de fonctionnement.

Vu le projet de fonctionnement 2024-2027 du Relais petite enfance annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le nouveau projet de fonctionnement du RPE pour la période 2024-2027,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification.*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIET, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_08

Projet de service « France services »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que lors du Conseil d'agglomération du 26 juin 2023, les membres ont approuvé la création du service « France services » pour permettre le dépôt d'une demande de labellisation auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Certains critères, posés par l'ANCT, doivent être respectés afin d'obtenir la labellisation.

Depuis juin, le projet de fonctionnement du service a été travaillé en adéquation avec les critères de labellisation mais aussi avec le schéma d'accès des services au public.

Conformément au cahier des charges de l'ANCT, le service sera ouvert 26 heures par semaine sur 5 jours, du lundi au vendredi. Deux lieux d'accueil seront proposés :

- La mairie de Rocheservière : le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ;
- Mon Espace Services : le mardi et mercredi de 14h à 17h30, le jeudi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Deux agents formés aux bouquets de service « France services » seront présents simultanément pour accueillir le public sur rendez-vous ou sans rendez-vous. Le service bénéficiera du concours d'un agent d'accueil de la mairie de Rocheservière le lundi pour l'accueil des usagers sans rendez-vous.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_08-DE

Une offre complémentaire sera construite par la suite notamment des actions collectives autour des démarches du bouquet de services « France services » mais aussi un accompagnement via le conseiller numérique, à l'acquisition de compétences informatiques.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20230626_10 en date du 26 juin 2023, approuvant le projet de création d'une maison « France Services » sur Terres de Montaigu et autorisant Monsieur le Président à signer la convention départementale « France services » ;

Vu le projet de service « France services » annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le projet de service « France services »,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_09

Programme d'aides à l'habitat – Réévaluation des objectifs de l'OPAH

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, a approuvé le plan d'actions d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), consciente de l'enjeu de réduire les consommations d'énergie, d'engager la transition énergétique et favoriser l'économie locale. Ce dispositif a été mis en place à l'ouverture de Mon Espace Habitat en mai 2021 permettant ainsi d'accompagner les habitants dans leurs démarches de demande d'aides.

Pour rappel, l'OPAH d'une durée de 3 ans reconductible 2 ans, est un dispositif d'aides financé par l'Etat et le Conseil Départemental, auquel Terres de Montaigu a décidé d'abonder, et qui vise à accompagner la rénovation énergétique des logements, leur adaptation, la création de logements locatifs et la résorption de l'habitat indigne, pour les logements de plus de 15 ans et sous conditions de revenus.

Le second bilan du dispositif d'aides a montré un fort intérêt des propriétaires bailleurs pour améliorer la performance énergétique de leur logement locatif et un nombre de contacts et de projets futurs en augmentation constante. Cet accroissement des demandes bailleurs s'explique par l'attractivité du territoire et la forte demande de logements.

Terres de Montaigu s'est donc emparée du sujet en lançant une communication importante sur les aides financières et l'accompagnement possible. De plus, des réunions d'informations spécifiques à la rénovation de biens à destination locative ont été organisées. Les investisseurs ont été orientés vers l'opérateur de l'OPAH pour être informés et conseillés sur leur projet de rénovation et sur les aides mobilisables. Il apparaît donc nécessaire de réévaluer le plan d'actions et notamment les objectifs pour les propriétaires bailleurs.

Les évolutions proposées sont les suivantes :

- OPAH :
 - o Propriétaires bailleurs : rénovation d'un logement très dégradé = passage de 5 à 13 dossiers
 - o Propriétaires bailleurs : rénovation d'un logement moyennement dégradé = objectif inchangé de 3 dossiers
 - o Propriétaires bailleurs : rénovation énergétique d'un logement = passage de 5 à 6 dossiers
- Soit un total de 9 dossiers supplémentaires

Les mesures d'accompagnement des particuliers sont inchangées ainsi que la durée du dispositif. Le projet, objet de l'aide, devra toujours être impérativement étudié par le conseiller OPAH. Le conseiller apportera une aide à la définition et à la conception technique du projet de rénovation du logement.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n°DELTDMC_20_252 du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 décidant la mise en place d'un règlement pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_225 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022 validant le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) ;

Vu l'avenant n°1 « Ajustement des objectifs » à la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2021-2024 » annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 « Ajustement des objectifs » à la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2021-2024 » à intervenir entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, Le Conseil départemental de la Vendée et l'Agence nationale de l'habitat (Anah),
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chenuau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL20231211_10

Convention pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'urbanisme v2 par Géo Vendée avec le SCoT du Pays du Bocage Vendéen

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la convention entre le SCoT du Pays du Bocage Vendéen et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a pour objet de définir la nature, les modalités de mise à disposition et d'usage des données issues du logiciel de gestion des autorisations du droit des sols de l'autorité compétente en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols à la structure porteuse du SCoT, à partir du 1^{er} janvier 2024.

Afin d'assurer le suivi des objectifs de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, il est nécessaire de mettre en place des outils d'observation permettant d'assurer le suivi de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

C'est dans ce cadre que les structures porteuses de SCoT de Vendée, via l'InterSCoT85, ont mandaté Géo Vendée pour la réalisation de l'observatoire de l'urbanisme v2. La mise en place de cet observatoire nécessite la mise à disposition de certaines données anonymisées relatives aux autorisations du droit des sols, dont il convient de signer une convention de mise à disposition et d'exploitation avec le SCoT du Pays du Bocage Vendéen.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_10-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience à ses effets, dite loi Climat & Résilience ;
Vu le projet de convention relative à la mise à disposition et à l'exploitation des données d'autorisation du droit des sols (ADS) pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'urbanisme v2 par Géo Vendée, entre le SCoT du Pays du Bocage Vendéen et Terres de Montaigu, annexé à la délibération ;
Considérant que les conventions de service commun d'instruction signées entre les communes et Terres de Montaigu prévoient la fourniture de renseignements d'ordre statistiques par le service instructeur ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la convention relative à la mise à disposition et à l'exploitation des données d'autorisation du droit des sols (ADS) pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'urbanisme v2 par Géo Vendée, entre le SCoT du Pays du Bocage Vendéen et Terres de Montaigu,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le SCoT du Pays du Bocage Vendéen,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOIZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SECHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_11

Convention de parrainage dans le cadre des Florales 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier précise que l'édition 2024 des Florales Internationales se tiendra sur le territoire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et plus particulièrement sur le site de La Chabotterie situé sur la commune de Montréverd, commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon.

Il expose à l'assemblée que Terres de Montaigu s'est engagée dans la conception et la réalisation d'un stand ornemental de 200 m². L'organisation de cet événement majeur qui vise à promouvoir le territoire et valoriser le travail collectif des espaces publics, nécessite à recourir au soutien des entreprises locales concernées comme pouvant constituer une ressource complémentaire. Ce soutien serait consenti moyennant des contreparties constituées par la promotion des services de l'entreprise, de sa notoriété et de son image de marque.

Ainsi, il convient de mettre en place une convention cadre de parrainage entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et les entreprises concernées pour définir les engagements réciproques des deux parties.

Vu le projet de convention de parrainage relatif à l'organisation des Florales Internationales 2024, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU)

- Approuve les termes de la convention de parrainage relative à l'organisation des Floraliés 2024,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de parrainage avec les entreprises intéressées à l'évènement qui fixe les modalités de mise en œuvre et les engagements de chacun.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Antoine
Chesneau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de l'arrondissement
de Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_12

Grille tarifaire 2024 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les déchets ménagers des particuliers

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle que la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) a été instituée par décision du comité syndical du Syndicat mixte Montaigu Rocheservière du 2 octobre 2000. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Il rappelle également que certains lotissements ou habitats collectifs sont exclusivement desservis par un conteneur collectif en apport volontaire pour ordures ménagères et à accès individualisé à l'aide d'une carte (badge) nominative. Ainsi, le service peut être facturé à chaque foyer en fonction de l'usage qu'il en fait.

Pour qu'une nouvelle grille tarifaire puisse être applicable au 1^{er} janvier 2024, elle doit être fixée avant cette date par le Conseil d'agglomération.

Monsieur le Vice-président précise qu'en complément du service de collecte en porte à porte, un service « dépannage » existe pour les ordures ménagères résiduelles. Après adhésion, il permet, en cas de besoin, et grâce aux conteneurs enterrés accessibles par carte, qu'un habitant se déleste ponctuellement d'un sac de déchets.

Le conseil est invité, compte tenu des éléments soumis à son examen, à fixer les grilles tarifaires de la REOM des déchets ménagers des particuliers à compter du 1^{er} janvier 2024, et les tarifs du service dépannage.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_12-DE

A l'unanimité,

- Fait évoluer à la hausse les tarifs de la REOM pour l'année 2024 et fixe la grille tarifaire de la REOM pour les déchets ménagers des particuliers en porte à porte à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'il suit :

Grille tarifaire 2024 - Déchets ménagers des particuliers en porte à porte					
Nombre de personnes au foyer	Partie fixe annuelle			Volume du conteneur mis à disposition (Litres)	Prix unitaire pour chaque vidage
	une collecte en porte à porte 1 fois tous les 15 jours	une collecte en porte à porte 1 fois par semaine	une collecte en porte à porte 2 fois par semaine		
1	59,50 €	79,00 €	117,90 €	80	3,59 €
1 à 3	110,70 €	130,20 €	169,10 €	120	4,72 €
4 à 5	166,10 €	185,60 €	224,50 €	180	5,84 €
6 à 7	219,40 €	238,90 €	277,80 €	240	7,79 €
8 et plus	310,60 €	330,10 €	369,00 €	340	9,43 €

- Dit que le premier badge d'accès aux déchèteries sera délivré gratuitement à raison d'une unité par foyer, sauf pour les collectivités pour lesquelles autant de badges que de conteneurs peuvent être délivrés dans la double limite d'un badge par conteneur et au maximum 4 badges,
- Dit que le ou les badges de remplacement en cas de perte ou de vol seront facturés 4,84 € l'unité,
- Dit que le prix unitaire par accès aux déchèteries au-delà des quatre accès pour l'apport de déchets autres (om interdites) par année civile prévus dans la partie fixe est fixé à 4,84 €,
- Dit que le prix unitaire par accès aux déchèteries au-delà des quatre accès pour l'apport de déchets verts par année civile prévus dans la partie fixe est fixé à 1,49 €,
- Fait évoluer à la hausse les tarifs de la redevance pour l'année 2024 et fixe la grille tarifaire de la REOM pour les déchets ménagers des particuliers en apport volontaire à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'il suit :

Grille tarifaire 2024 - Apport volontaire exclusif des ordures ménagères résiduelles		
Nombre de personnes au foyer	Partie fixe annuelle	Prix du dépôt de 50 litres
1	59,50 €	1,85 €
2 à 3	110,70 €	
4 à 5	166,10 €	
6 à 7	219,40 €	
8 et plus	310,60 €	

- Dit que le premier badge (carte) est délivré gratuitement,
- Dit que le ou les badges de remplacement en cas de perte ou de vol seront facturés 4,84 € l'unité,
- Dit que le prix unitaire par accès aux déchèteries au-delà des quatre accès pour l'apport de déchets autres (om interdites) par année civile prévus dans la partie fixe est fixé à 4,84 €,
- Dit que le prix unitaire par accès aux déchèteries au-delà des quatre accès pour l'apport de déchets verts par année civile prévus dans la partie fixe est fixé à 1,49 €,
- Fait évoluer à la hausse les tarifs de la redevance pour l'année 2024 en ce qui concerne l'utilisation du service dépannage avec les conteneurs ordures ménagères en apport volontaire accessibles par carte, ainsi qu'il suit :

Grille tarifaire 2024 pour le service "dépannage" de dépôt d'ordures ménagères résiduelles en apport volontaire	
Partie fixe annuelle complémentaire par foyer	Prix du dépôt de 50 Litres
10,80 €	1,85 €

- Dit que le premier badge (carte) est délivré gratuitement,
- Dit que le ou les badges de remplacement en cas de perte ou de vol seront facturés 4,84 € l'unité.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chenais

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Tenes de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitiya PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_13

Grille tarifaire 2024 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les déchets ménagers des professionnels

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que certains usagers (professionnels, administrations...) bénéficient aujourd'hui de collecte à des fréquences plus importantes qu'une collecte tous les 15 jours (une à deux fois par semaine). Un tarif spécifique est créé.

Par ailleurs, certains usagers produisent des quantités d'emballages ménagers plus importantes que les particuliers. Aussi, à compter d'une production d'emballages ménagers supérieure au seuil défini dans le règlement de service, ils seront dotés en bac(s) jaune(s) pucé(s) et seront facturés à la levée du bac. Ce service concerne la collecte des emballages ménagers assimilés produits au sein de leur salle de pause ou espace de restauration (ne concerne pas les emballages « professionnels » liés à l'activité économique).

Des tarifs spécifiques sont créés pour répondre aux besoins des producteurs de déchets ménagers (professionnels, administrations) :

- Pour une collecte d'ordures ménagères et d'emballages ménagers en porte à porte,
- Pour une collecte d'ordures ménagères en apport volontaire et d'emballages ménagers en porte à porte,
- Pour une collecte d'emballages ménagers uniquement.

Le conseil est invité, compte tenu des éléments soumis à son examen, à fixer la grille tarifaire de la REOM pour ce service à compter du 1^{er} janvier 2024.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Fixe la nouvelle grille tarifaire de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'il suit :

Pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en porte à porte :

Grille tarifaire 2024 - Déchets ménagers des professionnels en porte à porte						
Volume du conteneur d'Ordures Ménagères mis à disposition (Litres)	Partie fixe annuelle			Prix unitaire pour chaque vidage de bac d'ordures ménagères	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers de 240 litres	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers de 340 litres
	collecte en porte à porte 1 fois tous les 15 jours	collecte en porte à porte 1 fois par semaine	collecte en porte à porte 2 fois par semaine			
80	59,50 €	79,00 €	117,90 €	3,59 €	1,50 €	2,10 €
120	110,70 €	130,20 €	169,10 €	4,72 €		
180	166,10 €	185,60 €	224,50 €	5,84 €		
240	219,40 €	238,90 €	277,80 €	7,79 €		
340	310,60 €	330,10 €	369,00 €	9,43 €		

Pour la collecte des ordures ménagères en apport volontaire et des emballages ménagers en porte à porte :

Grille tarifaire 2024 - Déchets ménagers des professionnels en apport volontaire				
Nombre de salariés	Partie fixe annuelle	Prix du dépôt de 50 litres	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers de 240 litres	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers de 340 litres
1	59,50 €	1,85 €	1,50 €	2,10 €
2 à 3	110,70 €			
4 à 5	166,10 €			
6 à 7	219,40 €			
8 et plus	310,60 €			

Pour la collecte d'emballages ménagers en porte à porte uniquement :

Grille tarifaire 2024 - Emballages ménagers des professionnels en porte à porte		
Volume d'Emballages Ménagers	Partie fixe annuelle pour une collecte en porte à porte une fois tous les 15 jours (par bac)	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers
Moins de 5 sacs	59,50 €	-
Conteneur de 240 litres	219,40 €	1,50 €
Conteneurs de 340 litres	310,60 €	2,10 €

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine

Cherreau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de l'Intercommunalité
Montaigu Communauté
d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_14

Actualisation du règlement de service de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que les évolutions de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter de l'année 2024 nécessitent la mise à jour du règlement de service afin de préciser leurs conditions de mise en œuvre administrative et technique. Il s'agit de préciser les modalités de collecte, de pré-collecte et de facturation de ces nouveaux services.

Vu le règlement de service actualisé annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le règlement de service actualisé,
- Autorise Monsieur le Président à le signer et le mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2024

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chéreau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération

45

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtizia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_15

Stratégie biodéchets – Evolution des tarifs composteurs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la réglementation française et européenne fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Terres de Montaigu propose, depuis 2004, des composteurs individuels à la vente. Plus récemment, des composteurs de quartier ou en pieds d'immeuble ont été installés sur le territoire pour les habitants ne disposant pas d'espace extérieur privatif.

Afin d'améliorer le dispositif en place, il est proposé de renforcer l'incitation au compostage en rendant gratuit le kit de compostage (composteur + bio-seau), pour les foyers non encore dotés en composteurs Terres de Montaigu, sous réserve de la participation à une formation.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fait évoluer la grille tarifaire des composteurs à compter du 1^{er} janvier 2024, et fixe la grille ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_15-DE

SLOW

Désignation		Tarifs (€ / unité)
Kit de compostage (composteur + bio-seau)		Gratuit sous réserve d'assister à la formation avant remise du matériel
Composteur bois	400 litres	22 €
	570 litres	25 €
Composteur plastique	400 litres	20 €
	600 litres	25 €
Bio-seau	10 litres	2 €
Bio-bac	25 litres	5 €

- Dit qu'un seul kit de compostage est délivré gratuitement sous réserve d'assister à la formation dispensée le jour de la remise du matériel,
- Dit qu'au-delà d'un kit par foyer, tout matériel supplémentaire sera facturé à l'utilisateur conformément à la grille tarifaire,
- Dit qu'un kit de compostage est remis gratuitement aux foyers ne disposant pas, en date du 31 décembre 2023, de composteurs vendus par Terres de Montaigu,
- Dit que pour tous, un kit de compostage est remis gratuitement tous les 10 ans, en deçà, pour toute nouvelle demande, le matériel remis sera facturé à l'utilisateur conformément à la grille tarifaire.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine

Chériau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gioriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents (2) : Pierre BOIS – Damien GRASSET

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_16

Filière Responsabilité Élargie du Producteur des « Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment » (REP PMCB)

Monsieur Damien Grasset sort de la salle ne prenant pas part au vote de par sa fonction de Président de Trivalis.

Monsieur le Président expose que le secteur du bâtiment représente environ 1,6 Mt/an de déchets en Pays de la Loire, et 480 000 tonnes en Vendée. Environ 15% de ces déchets sont collectés dans les déchèteries publiques.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, loi « AGECE » a prévu la mise en place d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP PMCB) pour assurer la gestion des déchets issus du bâtiment et plus précisément pour :

- Lutter contre les dépôts sauvages en proposant un réseau de points de reprise sans frais, notamment dans les déchèteries publiques, des déchets triés pour les détenteurs non ménagers, grâce à la couverture des coûts par les éco-organismes ;
- Développer l'économie circulaire en augmentant les taux de collecte, de réemploi et de recyclage ;
- Développer l'éco-conception des produits et matériaux mis en marche.

Ecomaison, Ecominéro, Valdélia et Valobat ont conjointement arrêté, sous l'égide de l'OCAB, Organisme Coordinateur Agréé pour la filière Bâtiment, les termes d'un contrat type relatif à la prise en charge des Déchets issus de PMCB dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_16-DE

L'OCAB propose aux collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets de signer avec les éco-organismes agréés ce contrat qui leur permettra de bénéficier de soutiens financiers et de mettre en œuvre la reprise sans frais des déchets issus des chantiers quand elles ont fait le choix d'accueillir ce dernier public dans leurs installations.

Les membres de Trivalis, titulaires de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et autres déchets, telle qu'elle résulte de l'article L2224-13 du Code général des collectivités territoriales et de l'article L2224-14 du Code précité, ont transféré à Trivalis la partie traitement de cette compétence et conservé la partie collecte.

A ce titre, les 17 membres de Trivalis sont compétents pour collecter les déchets ménagers et assimilés sur leurs 67 déchèteries publiques et Trivalis est compétent pour transporter ces déchets du bas de quai des déchèteries jusqu'au site de traitement, ainsi que pour assurer leur valorisation.

Les 17 établissements publics membres de Trivalis et le syndicat départemental partagent le souhait de mettre en place, dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés dont ils ont la charge, une reprise séparée des déchets issus de PMCB et de contracter ainsi avec un ou plusieurs éco-organismes agréés afin de bénéficier des financements et des services qu'il(s) propose(nt).

Afin d'assurer une parfaite uniformisation du déploiement de cette nouvelle filière à l'échelle départementale et optimiser l'efficacité de son fonctionnement, les 17 établissements publics membres de Trivalis et le syndicat départemental ont proposé à l'OCAB, qui a accepté, la signature d'un contrat unique par Trivalis pour son propre compte et celui de ses 17 adhérents.

Les soutiens perçus au titre du haut de quai de déchèterie seront alloués aux collectivités adhérentes selon un mécanisme dont les modalités seront définies avec Trivalis.

Vu le projet de contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment,
- Donne mandat au syndicat Trivalis pour signer le contrat avec les éco-organismes agréés pour la REP PMCB.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de l'agglomération
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DEL20231211_17

Grille tarifaire des dépôts en déchèterie des professionnels et assimilés

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que sur les 3 déchèteries de Terres de Montaigu, les dépôts des professionnels et assimilés font l'objet d'une facturation depuis la mise en place de la redevance incitative. Cette facturation à la pesée tient compte de la quantité et du type de déchets déposés. La grille tarifaire en vigueur, a été votée, par délibération, en décembre 2021.

Il est proposé d'ajuster les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024, pour permettre de :

- Toujours répondre à l'objectif de cohérence départementale souhaité par Trivalis,
- Assurer une justesse des prix par rapport aux charges de traitement des déchets qui évoluent pour la collectivité,
- Continuer à respecter le principe d'équité afin que ce ne soit pas le « ménage » qui supporte toute ou partie des coûts de gestion des déchets des artisans,
- Prendre en compte les premières évolutions liées à la nouvelle filière Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB).

Le conseil est invité, compte tenu des éléments soumis à son examen, à fixer la grille tarifaire des dépôts en déchèterie des professionnels et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_17A-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fait évoluer la grille tarifaire pour les dépôts en déchèterie des professionnels et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2024, et fixe la grille ainsi qu'il suit :

Déchets	Tarifs (€ /tonne)
Déchets ultimes (« tout venant »)	250 €
Plaques de plâtre	140 €
Gravats	28 €
Bois	94 €
Plastiques	200 €
Déchets végétaux	59 €
Souches	59 €
Polystyrènes	Pas de pesée distincte
Cartons	gratuité
Ferraille	gratuité
Déchets dangereux (toux flux confondus) – hors ECO DDS	640 €

- Dit qu'en cas de flux apporté en mélange par l'utilisateur, le tarif du flux le plus onéreux sera appliqué pour l'ensemble de la pesée,
- Dit que pour la nouvelle filière PMCB, la gratuité de prise en charge du déchet sera conditionnée, aux 3 critères suivants cumulés :
 - Le déchet est bien identifié par l'apporteur,
 - Le déchet est trié (pas de mélange avec un autre déchet),
 - Le déchet est pris en charge sur la déchèterie, dans une filière dédiée PMCB.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheffreau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terras de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIÉ – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents (2) : Pierre BOIS – Damien GRASSET

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_18

Convention de mise à disposition partielle de service avec Trivalis pour l'animation d'ateliers en milieu scolaire en 2024

Monsieur Damien Grasset sort de la salle ne prenant pas part au vote de par sa fonction de Président de Trivalis.

Monsieur le Président informe que le syndicat départemental Trivalis propose la mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour intervenir sur des missions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets dans les milieux scolaires. Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement de frais de la part de la collectivité bénéficiaire, établi sur la base d'un coût unitaire journalier de 165 € TTC par agent. Le budget alloué sur 2024 pour ces interventions en milieu scolaire sur les communes composant la Communauté d'agglomération serait fixé à 4 000 €.

Il ajoute que la convention établie par Trivalis pour 2024 est basée sur un nombre prévisionnel d'interventions, le montant facturé étant calculé en fonction du nombre de jours réels de mise à disposition.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de mise à disposition partielle de service.

Vu les dispositions de l'article L5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la convention de mise à disposition partielle de service annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_18-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Sollicite Trivalis pour la mise à disposition en 2024 d'ambassadeurs du tri pour conduire des actions de sensibilisation en milieu scolaire dans la limite du budget inscrit sur le budget primitif 2024,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Cheffau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terre de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_19

Participation à une étude portée par le SyDEV sur la granulation de bois

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Le SyDEV est engagé dans le développement des énergies renouvelables thermiques en accompagnant les porteurs de projets vendéens techniquement et financièrement. L'ADEME a notamment confié la gestion d'une enveloppe de 5 millions d'euros destinée au soutien des projets ENR thermiques, au SyDEV, dans le cadre d'un Contrat Chaleur Renouvelable territorial.

Néanmoins, les chaufferies bois plaquettes de petites et moyennes puissances (ex : EHPAD...) peinent à se développer du fait de contraintes d'exploitation plus importantes que le bois granulé. L'alimentation par un combustible plus fluide comme le granulé peut limiter ces contraintes.

La production locale de granulés permettrait de valoriser des ressources du territoire en favorisant le développement de chaufferies bois de petites et moyennes puissances avec une exploitation limitée.

Les 6 EPCI du Pays du Bocage Vendéen (Pays de Chantonnay, Pays de Pouzauges, Pays des Herbiers, Pays de Mortagne, Pays de Saint Fulgent-Les Essarts et Terres de Montaigu) sont engagés dans la démarche Forêt, Bois et Territoires pilotée par le CNPF, la Chambre d'agriculture de la Vendée et FIBOIS Pays de la Loire.

L'analyse a montré qu'une ressource forestière et bocagère est disponible (+/- 50 000 m³ par an), que le tissu d'entreprises liées à la filière bois est assez dense (10 à 20 000 tonnes de déchets bois disponibles par an) et que de nombreux projets de chaufferies collectives sont envisageables.

Le SyDEV propose aux EPCI du Pays du Bocage Vendéen d'engager une réflexion expérimentale sur le sujet de la granulation de ressources locales.

Les objectifs sont de comprendre les enjeux liés à la granulation, d'identifier les ressources locales disponibles et les débouchés potentiels à l'échelle d'un territoire et ses alentours, afin d'évaluer l'opportunité de création d'une unité de granulation.

Le montant de cette mission s'élève à 49 200 € toutes taxes comprises. Les 6 EPCI du Pays du Bocage Vendéen participeront respectivement à hauteur de 1 500 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montant TTC) :

Dépenses		Recettes	
Animation	7 200 €	SYDEV	40 200 €
Etude technique	42 000 €	Terres de Montaigu	1 500 €
		Pays de Chantonay	1 500 €
		Pays de Mortagne	1 500 €
		Pays des Herbiers	1 500 €
		Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	1 500 €
		Pays de Pouzauges	1 500 €
TOTAL	49 200 €	TOTAL	49 200 €

Une convention portant sur les modalités techniques et financières de réalisation de l'étude sera conclue et entrera en vigueur à sa signature par les parties.

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'étude de granulation de ressources locales, joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve ladite convention à intervenir entre le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée (SyDEV), Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, La Communauté de Communes du Pays de Chantonay, La Communauté de Communes du Pays de Mortagne, La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent Les Essarts et La Communauté de Communes du Pays des Herbiers
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous actes relatifs à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président à engager les dépenses liées à l'étude de granulation de ressources locales.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cynille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_20

Participation financière au GIEC Pays de la Loire

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que le GIEC des Pays de la Loire réalise un travail de veille et produit des contenus scientifiques sur le climat, à l'échelle régionale et des EPCI.

Il s'attache à fournir et diffuser des connaissances sur les territoires, et dispose de ressources documentaires qui pourraient bénéficier à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dans la mise en œuvre de son plan climat « Terres d'énAIRgie ».

Au travers de l'association Comité 21 qui soutient l'animation et la coordination de ses travaux, il sollicite aujourd'hui les intercommunalités et s'adresse à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour obtenir une aide.

Vu le projet de convention de partenariat avec le Comité 21 - Etablissement Grand Ouest relative aux actions menées dans le cadre du GIEC des Pays de la Loire ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_20-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à prévoir les crédits nécessaires au budget 2024
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents permettant de mener à bien le projet

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terrres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtizia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_21

Projet de liaison cyclable entre Saint-Hilaire-de-Loulay et le Parc d'activités Les Marches de Bretagne/Landes de Roussais

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le Schéma Vélo approuvé le 17 janvier 2022 a validé le principe d'un réseau cyclable intercommunal permettant de relier les communes entre elles ainsi que les zones d'activités excentrées des zones agglomérées.

Un second projet a été étudié afin de relier la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, commune de Montaigu-Vendée au Parc d'activités Les Marches de Bretagne / Landes de Roussais. Cette liaison d'un kilomètre, identifiée en priorité 1 dans la programmation du réseau intercommunal, porte sur l'aménagement de bandes cyclables isolées de la circulation générale de part et d'autre de la D137.

Ce projet d'aménagement a été travaillé en partenariat avec le Département de la Vendée, et se traduira par un élargissement de la chaussée ainsi qu'un traitement spécifique des traversées cyclables. Il est estimé à 352 900 € HT et va faire l'objet de demandes de co-financement :

- Auprès du Département de la Vendée au titre du programme d'aides aux collectivités pour les aménagements cyclables en faveur du vélo au quotidien 2023-2028 ;
- Auprès de la Région Pays de la Loire au titre du règlement d'intervention en faveur de l'accès au réseau de transport régional.

Aussi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Part de financement
Département de la Vendée	40 %
Région Pays de la Loire	40 %
Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération	20 %

Vu la délibération n°DELTDMC_22_013 en date du 17 janvier 2022 approuvant le Schéma Vélo 2022-2035 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide le projet d'aménagement d'une liaison cyclable entre la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, commune de Montaigu-Vendée et le Parc d'activités Les Marches de Bretagne/Landes de Roussais pour un montant estimatif de 352 900 € HT.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document en lien avec les demandes de co-financement afférant à ce projet

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cheroux
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_22

Grille tarifaire 2024 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle que l'inflation subie en 2023 provoque **substantiellement** une hausse des charges fixes du service et qu'il est nécessaire de réviser la grille tarifaire.

Il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs limités au taux compris entre 2,22% et 2,94% sur chaque type de contrôle. La variabilité de ce taux permet d'atteindre un coût de redevance en € TTC arrondi à l'euro près, plus lisible pour l'utilisateur.

Il rappelle également que le règlement en vigueur intègre la mise en place du contrôle annuel majoré pour les immeubles ayant fait l'objet d'une vente et n'ayant pas réalisé de travaux dans le délai réglementaire de 1 an, ainsi que pour les immeubles ne disposant d'aucun assainissement non collectif, le taux de pénalité applicable est fixé par délibération du Conseil d'agglomération. Cette stratégie a permis en 2023 d'accélérer les mises en conformité et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire. En cohérence avec le plan climat, il est proposé de maintenir le taux de majoration des pénalités à 250%.

Le conseil est invité, compte tenu des éléments soumis à son examen, à fixer la grille tarifaire SPANC à compter du 1^{er} janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_22-DE

Vu l'ordonnance n°58-1004 du 23 octobre 1958 ;
Vu la loi de finance rectificative n° 2012-354 du 14 mars 2012 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2224-12-2 et suivants, article L5211-1 et suivants, article L5216-1 et suivants ;
Vu le Code de la Santé Publique, articles L1331-1 à L1331-8 ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, article L2171-4 ;
Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à compter du 1er janvier 2024 selon la grille tarifaire ci-dessous,

Redevance pour contrôles (montant exprimé en € HT, TVA 10%)	Assainissement non collectif de capacité ≤ 20 EH (équivalents-habitants)		Assainissement non collectif de capacité > 20 EH (équivalents-habitants)	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Grille Tarifaire SPANC 2024				
1 ^{er} contrôle de conception	63,64 €	70,00 €	125,45 €	138,00 €
2 ^{ème} contrôle de conception (suite à modification de l'étude initiale d'assainissement)	41,82 €	46,00 €	125,45 €	138,00 €
1 ^{er} contrôle d'exécution	73,64 €	81,00 €	146,36 €	161,00 €
2 ^{ème} contrôle d'exécution (= contre visite)	63,64 €	70,00 €	146,36 €	161,00 €
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien – opération programmée	110,00 €	121,00 €	164,55 €	181,00 €
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien – dans le cadre d'une vente immobilière	157,27 €	173,00 €	235,45 €	259,00 €
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien majorée à 250% (somme due chaque année par l'acquéreur tant que l'installation d'assainissement non collectif n'a pas fait l'objet de l'obligation réglementaire de remise aux normes de l'assainissement non collectif, dans le délai prescrit par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation & contrôle d'une installation présentant des risques d'atteinte à la salubrité et/ou à l'environnement - cf. art 15 du règlement)	384,55 €	423,00 €	577,27 €	635,00 €
Pénalité (250%) pour refus de contrôle (TVA non appliquée)	384,55 €	423,00 €	577,27 €	635,00 €
Déplacement du contrôleur sans visite effectuée (absence injustifiée)	63,64 €	70,00 €	63,64 €	70,00 €

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_23

Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) a été mise en place en 2012 par la loi 2012-354 du 14 mars. Il s'agit d'une taxe qui s'est substituée à la Participation pour le Raccordement à l'Egout (PRE). Le mode de calcul et les montants de la PFAC ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire depuis 2022, date de la prise de la compétence assainissement par Terres de Montaigu. Il propose une évolution du mode de calcul de la PFAC en cas d'extension d'immeuble.

Le conseil est invité, compte tenu des éléments soumis à son examen, à fixer le mode de calcul et les montants de la PFAC à compter du 1er janvier 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-12-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique, articles L1331-1 à L1331-7-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-5, L5211-25-1 et L5211-17 ;

Vu l'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit d'urbanisme et son décret d'application n° 2011-2054 du 29 décembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC_21_264 en date du 13 décembre 2021 ;

Considérant que l'article 30 III.- de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L1331-7 du Code de la santé publique, a créé la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE), qui est supprimée à compter de cette même date ;

Considérant qu'à la différence de l'ancienne PRE, la PFAC ne constitue pas une participation d'urbanisme mais est considérée comme une redevance pour service rendu ;
 Considérant que la PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau ;
 Considérant que la PFAC se justifie, selon l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, par « l'économie (...) réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation » ;
 Considérant que la PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble au réseau public de collecte, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée ou transformée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires ;
 Considérant que le plafond légal de la PFAC est fixé à 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement dans les conditions de l'article L1331-2 du Code de la Santé Publique ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
 Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- Fait évoluer les tarifs et les modes de calcul de la PFAC, à compter du 1^{er} janvier 2024, de la manière suivante :

Article 1er :

Décide d'arrêter les montants de la redevance de la Participation pour le Financement de l'assainissement Collectif (PFAC) à compter du 1er janvier 2024 de la manière suivante :

Pour les eaux usées domestiques

La PFAC « eaux usées domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation soumis à l'obligation de raccordement en vertu de l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, dès lors que les eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées :

	Habitat individuel	Immeubles collectifs à usage d'habitation	Hôtels, maison de retraite, pensions, hébergement de groupe, Camping (/lot)
PFAC	1 500 €	Part fixe : 1 500 € + 750 € par logement à partir du 2nd logement	Part fixe : 1 500 € + 500 € par chambre ou emplacement

Pour les eaux usées assimilées domestiques

La PFAC « assimilées domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissement qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestiques, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L.1331-7-1 du code de la Santé Publique ;

Commerces, bureaux, locaux médicaux, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels		Industrie / artisanat	
Nouvel immeuble	Extension	Nouvel immeuble	Extension
1 500 € + 5 € par m ² supplémentaire au-delà de 150 m ² de surface de plancher	5 € par m ² de surface de plancher créé	Part fixe : 1 500 € + 1 € par m ² supplémentaire au-delà de 150 m ² de surface de plancher	1 € par m ² de surface de plancher créé

Article 2 :

Décide que la PFAC sera exigible sur toute surface nouvellement créée, qui engendre un supplément d'évacuation des eaux usées ainsi que pour les constructions existantes qui se raccordent sur un réseau d'assainissement neuf ou existant, conformément à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique.

Selon les mêmes modalités, la PFAC sera exigible pour les changements d'usage(s) de locaux donnants lieux à création de surface nouvelle.

En cas de projet comprenant à la fois un rejet d'eaux usées domestiques et assimilées domestiques, la PFAC sera calculé en additionnant la PFAC due par chacun des projets.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_23-DE

Article 3 :

Décide que la PFAC ne sera pas mise en recouvrement en dessous d'un minimum de perception, fixé à 100 €, en application du calcul suivant : surface de plancher créée X redevance PFAC/m².

Article 4 :

Décide que le montant de la PFAC, calculé selon les modalités exposées ci-dessus, est, en tout état de cause, plafonné à 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service. En cas de réclamation du propriétaire, il lui appartiendra de faire la preuve que la somme qui lui est demandée dépasse ce plafond légal.

Article 5 :

Décide que le fait générateur de l'exigibilité de la PFAC est le raccordement de l'immeuble au collecteur public d'assainissement, au titre de l'article L1331-7 du code de la santé publique. La procédure de facturation sera déclenchée à compter de cette date, la facture émise portant sur la totalité de la somme due.

Article 6 :

Rappelle que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est exclusivement compétente pour percevoir le produit de la PFAC.

Article 7 :

Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Château

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_24

Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération du 28 septembre 2020 relative aux remboursements aux réels des frais de repas ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2023 ;

Le Vice-président rappelle qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

Considérant que l'article 1 du décret n°2001-654 modifié énonce que : « Les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et de toute personne dont les frais de déplacement temporaires sont à la charge des budgets de ces collectivités et établissements sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. » ;

Remboursement des frais kilométriques :

Considérant qu'en vertu de l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, l'agent autorisé à utiliser son véhicule terrestre à moteur pour les besoins du service est indemnisé de ses frais de transport soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'outre-mer.

Considérant que l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé fixe les taux des indemnités kilométriques en vigueur.

Remboursement des frais de repas et d'hébergement :

Considérant que le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget ;

Considérant que l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, comme suit :

	France métropolitaine		
	Taux de base	Grandes villes (+de 200 000 hab.) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90 €	120 €	140 €
Déjeuner	20 €	20 €	20 €
Dîner	20 €	20 €	20 €

Le taux d'hébergement prévu ci-dessus est fixé dans tous les cas à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

1/ Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement :

Considérant qu'en vertu de l'article 7-1 du décret n°2001-654 susvisé, il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer, en métropole, le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

2/ Remboursement des frais de repas :

Remboursement aux frais réels des frais de repas

Considérant qu'en vertu de l'article 7-2 du décret n°2001-654 susvisé, et par dérogation, l'organe délibérant de la collectivité peut prévoir la prise en charge des frais supplémentaires de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur dans la limite du taux fixé par l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Retient le principe d'un remboursement des frais de transport sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire dans les conditions réglementaires susmentionnées,
- Retient le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions réglementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents ;
- Retient le principe d'un remboursement aux frais réels des frais de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite du plafond fixé par les textes susvisés, par repas au maximum ;
- Décide de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder au paiement de cette indemnité.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chateau
Date de signature : 15/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_25

Mutualisation et création de trois nouveaux services communs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée qu'une convention-cadre a été établie pour déterminer les conditions juridiques, humaines et financières de la mutualisation des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, la ville de Montaigu-Vendée, du CIAS et du CCAS, et ce pour être transparent vis-à-vis de chacune des collectivités.

Aujourd'hui, l'organisation commune entre Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, le CIAS et le CCAS est construite autour d'une direction générale des services, de cinq pôles et dix-neuf directions.

Par principe, le rapprochement des services sous une même direction doit d'une part préserver les compétences de chacune des collectivités, sans s'interdire lorsque c'est utile et complémentaire de mutualiser les besoins communs. D'autre part, il doit permettre de rendre un meilleur service aux habitants et usagers en simplifiant, et rationalisant les compétences et moyens dans un contexte économique contraint.

Pour rappel, la convention-cadre qui a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2023 précise notamment :

- Les principes de répartition permettant de définir au sein de l'organisation commune, qui travaille pour quelle collectivité et pour quel pourcentage selon des critères référencés ;
- Le cadre juridique de cette organisation commune, qui est soit la mise à disposition individuelle d'agents de leur collectivité d'origine (employeur) vers leur(s) collectivité(s) d'accueil, soit le service commun porté par Terres de Montaigu, soit la prestation de service ;
- Les services communs portés par Terres de Montaigu avec le transfert des agents de Montaigu-Vendée affectés aux services communs vers Terres de Montaigu ;
- Les mises à disposition individuelles des agents concernés par une mutualisation de services ;
- Les conditions de réalisation d'un bilan annuel et ses conséquences sur l'évolution de la convention-cadre ;

- Le maintien d'un certain nombre de convention de prestation de service entre les collectivités ;
- Les conditions financières de mise en œuvre de la convention-cadre ;
- Les modalités d'évolution ou de résiliation de la convention-cadre.

Parmi les services communs existants, il y a la Direction Générale des Services, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Affaires Générales et Juridiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication et la Direction des Sports.

Au 1^{er} janvier 2024, cette organisation commune sera constituée de six pôles et vingt directions. Viendront se rajouter la Direction Générale Adjointe Culture et Patrimoine, et la Direction Ingénierie qui est la scission de la Direction Ingénierie, Urbanisme et Habitat.

A cette même date et dans le cadre des principes définis, viendront se rajouter aux services communs existants, la Direction de l'Ingénierie, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et la Direction de la Santé et des Solidarités.

Dès lors, les agents fonctionnaires et les agents publics non titulaires sur les fonctions affectées aux services communs seront transférés de plein droit à Terres de Montaigu. Ils ne pourront pas s'opposer à leur transfert. A cet effet, ils ont individuellement été informés de la création du service commun dont ils relèvent, et du maintien de leur régime indemnitaire et des avantages acquis à titre individuel, en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ils seront soumis aux règles et conditions de travail en vigueur au sein de Terres de Montaigu.

SERVICES COMMUNS A TERRES DE MONTAIGU			
Fonction	Durée de travail	Collectivité d'origine	Observation
7- Direction de l'Ingénierie			
Directeur de l'Ingénierie	TC	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD Référent	TP	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD	TC	Terres de Montaigu	-
Coordinateur Projet Urbain Référent	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
Coordinateur Projet Urbain Référent / Coordinateur Direction	TP	Montaigu-Vendée	Transfert
Coordinateur Projet Urbain Référent	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
Coordinateur Projet Urbain Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé Conduite d'Opération Bâtiment Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé Conduite d'Opération Bâtiment Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Assistant	TC	Terres de Montaigu	-
Assistant	TC	Terres de Montaigu	-
1 apprenti	-	Terres de Montaigu	-
TOTAL : 14 agents dont 3 transferts + 1 apprenti			
8-Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat			
Directeur Urbanisme et Habitat	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
Chef Système d'Information Géographique	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de Planification	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de Mission Habitat	TC	Terres de Montaigu	A recruter
Responsable Service Urbanisme	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Conseiller Urbanisme et Habitat	TC	Terres de Montaigu	-
Conseiller Urbanisme et Habitat	TC	Terres de Montaigu	-
Conseiller Urbanisme et Habitat	TP	Terres de Montaigu	-
Conseiller Urbanisme et Habitat	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
Conseiller Urbanisme et Habitat	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
1 apprenti	-	Terres de Montaigu	-
TOTAL : 16 agents dont 3 transferts + 1 apprenti			
9-Direction de la Santé et des Solidarités			
Directeur de la Santé et des Solidarités	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de Développement Santé et Solidarité	TC	Terres de Montaigu	-
Responsable de l'Action Sociale	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de l'Accueil France Service et de l'Action Sociale	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de l'Accueil France Service et de l'Action Sociale	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
TOTAL : 5 agents dont 1 transfert			

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL.20231211_25-DE

En conséquence, sept postes seront supprimés du tableau des effectifs de Montaigu-Vendée et créés dans celui de Terres de Montaigu :

Direction	Poste	Cadre d'emploi / catégorie	Temps de travail	Nombre
Ingénierie	Coordinateur de projet urbain	Attaché ou Ingénieur (A)	Temps partiel	1
			Temps complet	2
Urbanisme et Habitat	Conseiller urbanisme et habitat	Adjoint administratif (C)	Temps complet	1
		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (C)	Temps complet	1
Santé et Solidarités	Directeur urbanisme et habitat	Attaché ou Ingénieur (A)	Temps complet	1
		En cours de recrutement		
	Chargé de l'accueil France Service et de l'action sociale	Rédacteur (B)	Temps complet	1

Dans l'attente de l'établissement au 1^{er} trimestre 2024, du bilan annuel d'activité et financier de la mise en œuvre de la convention-cadre et des éventuelles propositions d'évolutions de ladite convention-cadre, les clefs de répartition définies pour ces différentes directions restent identiques.

Les services en ingénierie et à l'urbanisme qui sont actuellement non facturés pour les communes le resteront. La liste de ces services sera précisée dans la prochaine mise à jour de la convention-cadre. Ce qui est facturé sera comptabilisé selon les clefs de répartition définies dans la convention-cadre.

Les dispositions ci-dessus exposées seront intégrées dans la mise à jour 2024 de la convention-cadre signée le 30 décembre 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L512-12 à L512-15 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents publics contractuels des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Terres de Montaigu ;

Vu les avis des Comités Techniques de Montaigu-Vendée, de Terres de Montaigu et du CIAS du 28 novembre 2022 ;

Vu les délibérations du CIAS du 8 décembre 2022, du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu du 12 décembre 2022, du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée du 13 décembre 2022, et du CCAS du 20 décembre 2022 ;

Vu la convention-cadre du 30 décembre 2022 ;

Vu les avis des Comités Techniques de Montaigu-Vendée, de Terres de Montaigu et du CIAS du 27 novembre 2023 ;

Vu les délibérations du CIAS du 7 décembre 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Approuve la création de trois services communs supplémentaires (Direction de l'Ingénierie, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, Direction de la Santé et des Solidarités),
- Approuve par voie de conséquence le transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, affectés à ces trois services communs, ainsi que les suppressions/créations de postes associées,
- Approuve l'intégration des dispositions ci-dessus exposées dans la mise à jour 2024 de la convention-cadre signée le 30 décembre 2022,
- Autorise le transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, affectés à ces trois services communs,
- Crée les sept postes liés au transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu tels que exposés ci-dessus,
- Autorise par voie de conséquence la modification du tableau des effectifs,
- Approuve l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} janvier 2024,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document ou avenant se rapportant à ces dispositions.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonnette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par Antoine Chéreau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 11 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DEL20231211_26

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération,

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ainsi qu'il suit :

Service	Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE OU TECHNIQUE				
Relation aux habitants		<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des Adjoints administratifs (Cat C) Temps complet	01/01/2024	Création dans le cadre du Schéma Local d'accès des Services au Public
Finances	<u>1 poste</u> Attaché principal (Cat. A) Temps complet		01/01/2024	Suppression suite départ retraite
Urbanisme et Habitat	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des Attachés OU Ingénieurs (Cat. A) Temps complet	01/01/2024	Service commun
	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	<u>1 poste</u> Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	01/01/2024	Service commun
	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/01/2024	Service commun

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_26-DE

Ingénierie	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	1 poste Ingénieur (Cat. A) Temps complet	01/01/2024	Service commun
	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	01/01/2024	Service commun
	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	1 poste Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/01/2024	Service commun
Santé et solidarité	Suppression du poste A Montaigu-Vendée	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	01/01/2024	Service commun
FILIERE CULTURELLE				
Conservatoire	1 poste Assistant d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 11/20	1 poste Assistant d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 12/20	01/01/2024	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement
	1 poste Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 8,5/20	1 poste Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps non complet 10/20	01/01/2024	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement
	1 poste Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 16/20	1 poste Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 18/20	01/01/2024	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement
	1 poste Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 5/20	1 poste Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 5.5/20	01/01/2024	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement
FILIERE ANIMATION				
Jeunesse		1 poste Adjoint d'animation (Cat. C) Temps complet	01/01/2024	Réorganisation de service

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listés ci-dessus ;
- Dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ;
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ;
- Autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ;
- Autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Anélie
Château
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terras de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Marine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_27

Rapport 2022 de situation en matière d'égalité femme-homme

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annexé à la délibération présente la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail et rémunération.

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61 et 77) ;
Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 ;
Vu le rapport de situation en matière d'égalité femme-homme au 31 décembre 2022 présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Prend acte de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femme-homme 2022, annexé à la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtizia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents (2) : Pierre BOIS – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL.20231211_28

Prestations d'impressions, de réalisation de supports de communication et de signalétique

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes a été constitué entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la commune de Montaigu-Vendée ont constitué un groupement de commandes pour la passation de marchés d'impressions, de réalisation de supports de communication et de signalétique.

Terres de Montaigu est coordonnateur du groupement de commandes via la Direction de la communication mutualisée.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en juillet 2023, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Une annonce de marché a été transmise le 12 juillet 2023 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics – BOAMP - (annonce n° 23-98842), publiée le 17 juillet 2023 au Journal Officiel de l'Union Européenne – JOUE - (n°2023/S 135-431060), publiée sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 13 juillet 2023.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 25 août 2023 à 12h00 par voie électronique sur le site <https://www.marches-securises.fr>.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_28-DE

Les prestations sont réparties en 5 lots :

- Lot n°01 « Affiches, flyers, invitations et dépliants »,
- Lot n°02 « Brochures »,
- Lot n°03 « Brochures liées au magazine municipal »,
- Lot n°04 « Supports de correspondance »,
- Lot n°05 « Signalétique ».

Les lots sont passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande avec montants minimums et maximums annuels, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande :

N° lot	Minimum annuel	Maximum annuel
Lot n°01 « Affiches, flyers, invitations et dépliants »	15 000,00 € HT	30 000,00 € HT
Lot n°02 « Brochures »	5 000,00 € HT	25 000,00 € HT
Lot n°03 « Brochure liées au magazine municipal »	25 000,00 € HT	60 000,00 € HT
Lot n°04 « Supports de correspondance »	5 000,00 € HT	15 000,00 € HT
Lot n°05 « Signalétique »	10 000,00 € HT	25 000,00 € HT

Chaque lot sera conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 01 janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 inclus. Chaque lot est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le vendredi 08 décembre 2023 à 09h00 pour attribuer les marchés au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation :

- Lot n°01 « Affiches, flyers, invitations et dépliants »
 - o Attributaire : Imprimerie OFFSET 5 Edition (Les Achards 85)
- Lot n°02 « Brochures »
 - o Attributaire : ADDIGRAPHIC (Blois 41)
- Lot n°03 « Brochures liées au magazine municipal »
 - o Attributaire : Imprimerie OFFSET 5 Edition (Les Achards 85)
- Lot n°04 « Supports de correspondance »
 - o Attributaire : COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE – CEPAP (Roulet St Estèphe 16)
- Lot n°05 « Signalétique »
 - o Attributaire : DUPLIGRAFIC (Marne la Vallée 77)

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la décision d'attribution de la CAO du vendredi 08 décembre 2023, notamment son procès-verbal ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide l'attribution des marchés de fournitures et services aux entreprises susvisées considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats aux entreprises retenues,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherfau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de l'Agence de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BÔLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_29

Attribution de fonds de concours intercommunal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, suite à la création d'un fonds de concours intercommunal plan de relance en septembre 2020, la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine a déposé deux dossiers pour l'acquisition de cellules commerciales et la construction d'une petite crèche. La commune de Cugand a déposé un dossier pour l'aménagement d'un parc à proximité de l'accueil périscolaire. La commune de Rocheservière a déposé un dossier pour la rénovation de l'église.

Conformément au règlement du fonds de concours intercommunal plan de relance, le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution des fonds de concours présentés.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_144 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2020 portant création d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine en date du 16 octobre 2023 sollicitant le fonds de concours intercommunal plan de relance pour les cellules commerciales ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine en date du 16 octobre 2023 sollicitant le fonds de concours intercommunal plan de relance pour la petite crèche ;

Vu la délibération de la commune de Cugand en date du 9 novembre 2023 sollicitant le fonds de concours intercommunal plan de relance pour l'aménagement d'un parc ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_29-DE

Vu la délibération de la commune de Rocheservière en date du 12 octobre 2023 sollicitant le fonds de concours intercommunal plan de relance pour la rénovation de l'église ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Attribue un fonds de concours de 75 000 € à la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour l'acquisition de cellules commerciales Immeuble L'Esplanade ;
- Attribuer un fonds de concours de 75 000 € à la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour la construction d'une petite crèche ;
- Attribue un fonds de concours de 50 000 € à la commune de Cugand pour l'aménagement d'un parc à proximité de l'accueil périscolaire ;
- Attribue un fonds de concours de 120 000 € à la commune de Rocheservière pour la rénovation de l'église.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 11 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_30

Attribution de compensation 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

En tenant compte des rapports d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 14 septembre 2023 constatant d'une part, les transferts de charges relatives au poste de chargé de la commande publique et à l'organisation du festival Les Ephémères 2023 ; d'autre part les restitutions de charges relatives à l'organisation du festival Les Ephémères 2022 et aux titres d'identité ; et en constatant la validation du rapport d'évaluation de modification libre proposant la révision des montants des attributions de compensation des communes membres, Monsieur le Président présente le tableau récapitulatif suivant :

Communes	AC annuelle 01/01/2023	Révision AC selon procédure libre					Total transfert charges 2023	AC annuelle révisée au 31/12/2023
		Festival Les Ephémères 2022	Festival Les Ephémères 2023	Titres d'identité	GEPU - Frais de personnel technique	GEPU - Chargé de la commande publique		
La Bernardière	161 244,79 €		-5 000,00 €		0,00 €	-502,00 €	-502,00 €	155 244,79 €
La Boissière-de-Montaigu	189 170,49 €		-5 000,00 €		0,00 €	-608,00 €	-608,00 €	182 954,49 €
La Bruffière	763 068,32 €		-5 000,00 €		0,00 €	-1 089,00 €	-1 089,00 €	755 890,32 €
Cugand	624 400,33 €	5 000,00 €			0,00 €	-971,00 €	-971,00 €	627 458,33 €
L'Herbergement	269 346,67 €	5 000,00 €			0,00 €	-894,00 €	-894,00 €	272 658,67 €
Montaigu-Vendée	3 685 775,45 €	10 000,00 €	-10 000,00 €	32 800,00 €	0,00 €	-5 500,00 €	0,00 €	3 713 075,45 €
Montréverd	64 412,38 €		-5 000,00 €		0,00 €	-1 013,00 €	-1 013,00 €	57 386,38 €
Rocheservière	168 895,35 €	5 000,00 €			0,00 €	-927,00 €	-927,00 €	172 041,35 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	275 460,32 €		-5 000,00 €		0,00 €	-953,00 €	-953,00 €	268 554,32 €
Treize-Septiers	484 525,94 €	5 000,00 €			0,00 €	-877,00 €	-877,00 €	487 771,94 €
Total	6 686 300,04 €	30 000,00 €	-35 000,00 €	32 800,00 €	0,00 €	-13 334,00 €	-7 834,00 €	6 682 932,04 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_30-DE

Vu les délibérations des communes de La Bernardière en date du 28 septembre 2023, La Boissière de Montaigu en date du 3 octobre 2023, La Bruffière en date du 3 octobre 2023, Cugand en date du 28 septembre 2023, L'Herbergement en date du 12 octobre 2023, Montaigu-Vendée en date du 14 novembre 2023, Montréverd en date du 26 octobre 2023, Rocheservière en date du 12 octobre 2023, Saint-Philbert-de-Bouaine en date du 16 octobre 2023, Treize-Septiers en date du 14 novembre 2023, permettant les rapports de présentation selon les règles de majorité requises pour les révisions selon la procédure de droit commun et la procédure libre,;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Vote les montants 2023 des attributions de compensation des communes membres de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération tels qu'ils figurent en dernière colonne du tableau ci-dessus,
- Prévoit les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 014 Atténuation de produits.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Glonette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
 Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_34

Budgets primitifs 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Après lecture du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes, il est proposé de voter les huit budgets par opération et par chapitre en l'absence d'opération pour la section d'investissement, et par chapitre pour la section de fonctionnement. Ils se présentent de la manière suivante :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
43100 Budget principal			
Dépenses	36 862 000,00 €	14 400 000,00 €	51 262 000,00 €
Recettes	36 862 000,00 €	14 400 000,00 €	51 262 000,00 €
43101 Assainissement			
Dépenses	3 836 000,00 €	3 970 000,00 €	7 806 000,00 €
Recettes	3 836 000,00 €	3 970 000,00 €	7 806 000,00 €
43103 Déchets ménagers			
Dépenses	4 314 000,00 €	300 000,00 €	4 614 000,00 €
Recettes	4 314 000,00 €	300 000,00 €	4 614 000,00 €
43104 Office de tourisme			
Dépenses	196 000,00 €	0,00 €	196 000,00 €
Recettes	196 000,00 €	0,00 €	196 000,00 €

43105 Actions touristiques			
Dépenses	10 400 €	0 €	10 400 €
Recettes	10 400 €	0 €	10 400 €
43109 Immobilier d'entreprises et de services			
Dépenses	426 800,00 €	647 000,00 €	1 073 800,00 €
Recettes	426 800,00 €	647 000,00 €	1 073 800,00 €
43113 Zones d'activités économiques Terres de Montaigu			
Dépenses	26 101 500,00 €	22 539 600,00 €	48 641 100,00 €
Recettes	26 101 500,00 €	22 539 600,00 €	48 641 100,00 €
43111 Le Pré Blanc			
Dépenses	350 000 €	234 000 €	584 000 €
Recettes	350 000 €	234 000 €	584 000 €

Il est également proposé de créer une autorisation de programme pour la réhabilitation de la salle de sports intercommunale de Rocheservière selon les conditions suivantes :

N° opé	Libellé	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
214	Réhabilitation de la salle de sports intercommunale de Rocheservière	2 800 000 €	200 000 €	1 800 000 €	800 000 €

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113_23 en date du 13 novembre 2023 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 contre (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Approuve le budget primitif 2024 du budget principal de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

A l'unanimité,

- Crée une autorisation de programme libellée « Réhabilitation de la salle de sports intercommunale de Rocheservière » dans les conditions ci-dessus exposées.

A l'unanimité,

- Approuve les budgets annexes Assainissement, Déchets ménagers, Office de tourisme, Actions touristiques de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Approuve les budgets annexes Immobilier d'entreprises et de services, Zones d'activités économiques Terres de Montaigu, Le Pré Blanc de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'île Gioriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 11 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHARD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Mynam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_35

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Il propose de maintenir les taux de la fiscalité directe locale 2023 pour l'année 2024.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379-0 bis, 1407 et suivants, l'article 1639A, ainsi que l'article 1636 B sexies et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Etablit les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :
 - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,43%
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,36%
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,35%
 - o Cotisation foncière des entreprises : 25,03%

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_36

Participation du budget principal 2024 au budget annexe Office de Tourisme

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier propose de fixer la participation du budget principal au budget annexe Office de Tourisme à 60 000 €, pour équilibrer le budget annexe.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la participation 2024 du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme pour 60 000 €,
- Inscrit les crédits correspondants au budget 2024, au chapitre 65 Autres charges de gestion courante et à l'article 657363 Etablissements à caractère administratif.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par Antoine Chéreau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
 Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cynille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cynille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DEL20231211_37

Subventions 2024 aux associations et autres organismes

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier présente les différentes demandes d'associations ou de groupements sollicitant une subvention de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, en précisant que, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret n°2001-495 du 06 juin 2001, l'obligation de conclure une convention d'objectifs s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Nature	Bénéficiaire	Objet	Subvention 2024
Subvention fonctionnement	INITIATIVE VENDEE BOGAGE	Plateforme d'initiative locale (aide aux créateurs d'entreprises)	44 637 €
Sous-total domaine économie			44 637 €
Subvention fonctionnement	SOLIDARITE PAYSANS	Soutien aux exploitants agricoles	1 000 €
Sous-total domaine agriculture			1 000 €
Subvention fonctionnement	CLUB DE CANOE KAYAK DE LA BOULOGNE	Accueil scolaires et locations estivales	26 600 €
Sous-total domaine tourisme			26 600 €
Subvention fonctionnement	AX STG	Championnat d'Europe - Auto-cross	10 000 €
Subvention fonctionnement	MONDIAL FOOTBALL MONTAIGU	Mondial Football Montaigu	20 000 €
Subvention fonctionnement	PAYS DE MONTAIGU BASKET	Tournoi Basket Cadets Nations	3 000 €
Subvention fonctionnement	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL	Tournoi International Futsal Cup	2 000 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

18 DEC. 2023

SLOW

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_37-DE

Subvention fonctionnement	ST GEORGES MONTAIGU VENDEE BASKET	Equipe élite championnat N3 masculine - 50% part fixe et 50% part variable selon justificatifs	14 525 €
Subvention fonctionnement	BOUFFERE VOLLEY	Equipe élite championnat N3 masculine 50% part fixe et 50% part variable selon justificatifs	13 804 €
Subvention fonctionnement	SMASH VENDEE SUD LOIRE	Equipe élite championnat N3 féminine 50% part fixe et 50% part variable selon justificatifs	9 385 €
Subvention fonctionnement	SMASH VENDEE SUD LOIRE	Sport et handicap - Section Basket	3 550 €
Sous-total domaine sport			76 264 €
Subvention fonctionnement	ICROACOA	Promotion et diffusion musiques actuelles	9 000 €
		Coordination régie du Zinor - événements	4 000 €
Sous-total domaine culture			13 000 €
Subvention fonctionnement	REEL	Insertion sociale	18 555 €
Subvention fonctionnement	BANQUE ALIMENTAIRE	Secours alimentaire	10 450 €
Subvention fonctionnement	LES RESTOS DU CŒUR	Secours alimentaire	1 750 €
Sous-total domaine social			30 755 €
Subvention fonctionnement	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds de solidarité Logement	2 000 €
Sous-total domaine habitat			2 000 €
Subvention fonctionnement	MISSION LOCALE DU HAUT BOCAGE	Actions en faveur de l'emploi des jeunes (18-25 ans)	81 525 €
Subvention fonctionnement	GIP MAISON DEPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS	Maison des adolescents	15 000 €
Subvention fonctionnement	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds d'aides aux jeunes	1 200 €
Subvention fonctionnement	COLLEGES ET LYCEES	Collèges, lycées, IME, MFR	4 700 €
Subvention fonctionnement	L'OUTIL EN MAIN NORD-VENDEE ROCHESERVIERE	initiation des enfants aux métiers manuels et du patrimoine	3 000 €
Subvention fonctionnement	ASSOC. PREVENTION ROUTIERE DE LA VENDEE	Prévention routière	1 200 €
Subvention fonctionnement	ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	Jeunes sapeurs-pompiers	1 400 €
Sous-total domaine prévention jeunesse			108 025 €
Subvention fonctionnement	AIFR SECTEUR ROCHESERVIERE	Activités jeunesse	200 000 €
Subvention fonctionnement	FR MONTAIGU-VENDEE (SGDM)	Activités jeunesse	49 500 €
Subvention fonctionnement	FR LA BRUFFIERE	Activités jeunesse	66 900 €
Subvention fonctionnement	AEJBM	Activités jeunesse	25 500 €
Subvention fonctionnement	FR TREIZE-SEPTIERS	Activités jeunesse	48 377 €
Subvention investissement	FR TREIZE-SEPTIERS	Activités jeunesse - équipement mobilier	7 100 €
Subvention fonctionnement	GENERATIONS GUYONNES	Activités jeunesse	28 700 €
Subvention fonctionnement	LOCAL JEUNES ST SYMPHORIEN (LAB)	Activités jeunesse	200 €
Sous-total domaine animation jeunesse			426 277 €
Subvention fonctionnement	ASSOCIATION CANTONALE LES P'TITES CANAILLES (CCCR)	Assistantes maternelles	1 215 €
Subvention fonctionnement	LES P'TITS LOUPIOTS (M)	Assistantes maternelles	720 €
Subvention fonctionnement	ASS MAT LOULAYSIENNE	Assistantes maternelles	185 €
Subvention fonctionnement	CALINS CALINES (B)	Assistantes maternelles	485 €
Sous-total petite enfance			2 605 €
Subvention fonctionnement	AIFR	Transport scolaire	59 240 €
Subvention fonctionnement	FR MONTAIGU-VENDEE (SGDM - SHDL)	Transport scolaire	22 000 €
Subvention fonctionnement	FAMILLES RURALES BORDS DE SEVRE	Transport scolaire	14 250 €
Sous-total transport scolaire			95 490 €
Subvention fonctionnement	GIDON	Lutte contre les nuisibles	23 000 €
Subvention fonctionnement	COMITE 21	Actions en faveur du climat	3 500 €
Sous-total domaine environnement			26 500 €
Subvention fonctionnement	COS	Œuvres sociales du personnel	8 000 €
Sous-total domaine divers			8 000 €
Total			861 153 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_37-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Attribue les subventions aux organismes et associations ci-dessus présentées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et ou avenants nécessaires au versement des aides avec les associations concernées et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- Inscrit les crédits correspondants au budget 2024, aux chapitres 204 Subventions d'équipement et 65 Autres charges de gestion courante .

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terras de

Montaigu Communauté

d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_38

Actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L5211-41 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes a dû se doter en 2021 des compétences obligatoires définies à l'article L5216-5 I du code général des collectivités territoriales en lieu et place des communes qui la composaient, préalablement à sa transformation en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2022.

Il rappelle également que de façon concomitante, plusieurs compétences supplémentaires avaient été transférées à la Communauté de Communes dont certaines sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire, avec une date de prise d'effet au 31 décembre 2021.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé d'actualiser les statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dont les principales modifications portent sur :

- La nouvelle répartition des compétences obligatoires et supplémentaires du fait de la transformation en communauté d'agglomération,
- Les références aux articles du code général des collectivités territoriales en conséquence,
- La mise à jour des compétences supplémentaires au point 4.5 « Participation à une convention France Services »

- La mise à jour des compétences supplémentaires non soumises à la définition de l'intérêt communautaire :
 - o L'ajout de la compétence Production d'énergies renouvelables inscrite au point 4.7 – *Aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc et les installations de production d'électricité éolienne d'une puissance inférieure à 500 kW pour les besoins des équipements communautaires* ;
 - o L'ajout de la compétence Agriculture et Alimentation inscrite au point 4.8 – *Coordination et animation du Projet Alimentaire Territorial (élaboration, suivi de la mise en œuvre, évaluation...)* ;
 - o Un complément et des suppressions sont apportés au point 4,11 Culture et sport exercé par la communauté d'agglomération ;
 - o L'ajout d'une compétence à part entière au point 4.12 l'aérodrome de Saint-Georges-de-Montaigu ;
 - o Des actualisations aux points suivants : 4.13 Politique Sociale et 4,15 Etude, création, aménagement, gestion de locaux.

Conformément aux règles de droit commun, cette modification statutaire doit faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Puis dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision, elle doit recueillir l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée des communes membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L5211-17, L5211-17-1 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les dispositions de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2021 portant transformation de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière en communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2022 conformément aux dispositions de l'article L 5211-41 du CGCT,

Vu les statuts initiaux de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière,

Vu les statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération annexés à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Approuve les actualisations apportées dans le cadre de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération,
- Complète les compétences supplémentaires non soumises à la définition de l'intérêt communautaire,
- Valide les nouveaux statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, tels que présentés en annexe,
- Notifie la présente décision à l'ensemble des Maires des communes membres de l'EPCI afin de la soumettre à leur Conseil Municipal et à Monsieur le Préfet,
- Demande à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts,
- Charge Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine

Cheféau

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_39

Mise à jour de l'intérêt communautaire des compétences de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Pour faire suite à la modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, Monsieur le Président propose à l'assemblée de définir l'intérêt communautaire des compétences transférées qui doit intervenir dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021.

Il rappelle que l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales soumet l'exercice de certaines compétences à la reconnaissance de leur intérêt communautaire et précise que l'intérêt communautaire permet de faire la distinction pour les compétences dont la loi prévoit un partage entre la communauté et ses communes membres entre ce qui relève de l'une ou des autres. La définition de l'intérêt communautaire se veut suffisamment précise pour traduire le projet intercommunal et les compétences que la communauté exerce effectivement.

Les définitions de l'intérêt communautaire sont compilées dans un document distinct des statuts appelé « Intérêt communautaire des compétences de la communauté d'agglomération ». La mise à jour de l'intérêt communautaire relève de la seule délibération du conseil communautaire, sans qu'il soit nécessaire que les communes membres en délibèrent également.

Il expose à l'assemblée que cette mise à jour porte essentiellement sur :

- Les références aux articles du code général des collectivités territoriales d'une communauté d'agglomération,
- L'ajout d'actions portées par l'EPCI en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

18 DEC. 2023

SLO

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_39-DE

- La définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- La mise à jour des voies qui desservent les zones d'activités économiques,
- La définition de l'intérêt communautaire en matière de création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement se limitant aux équipements dont la communauté d'agglomération est propriétaire,
- La suppression des actions détaillées en compétences supplémentaires relatives à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations puisque cette compétence est devenue obligatoire dans le cadre du passage en communauté d'agglomération,
- La mise à jour des équipements culturels et sportifs (suppression du cinéma Caméra 5)
- La mise à jour de l'action sociale d'intérêt communautaire et notamment les autorisations uniques de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) multisites « Terres de Montaigu » et de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Autonomes (EHPAA) multisites « Terres de Montaigu » avec une prise d'effet au 1er janvier 2024,
- L'ajout de la compétence en matière de « Création, aménagement et gestion d'une Maison France Services et organisation de permanences sur les communes du territoire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021 - DRCTAJ - 674 en date du 14 décembre 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021 - DRCTAJ – 675 en date du 14 décembre 2021 portant transformation de la communauté de communes Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière en « Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération »,

Vu l'intérêt communautaire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Approuve les actualisations apportées à l'intérêt communautaire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération telles que définies dans le document présenté en annexe,
- Charge Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification.*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 11 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_41

Présentation du rapport mentionnant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'agglomération que la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière au cours des exercices 2017 à 2021.

En date du 18 octobre 2022, la Chambre Régionale des Comptes adressait un rapport comportant les observations définitives sur l'examen des comptes et de la gestion de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière.

Par délibération n°DEL2022_22_217 en date du 12 décembre 2022, le conseil d'agglomération actait la communication de ce rapport ainsi que la tenue d'un débat.

L'article L243-9 du Code des Juridictions Financières précise que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ».

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes visant à faire progresser la qualité de la gestion comptable et financière de l'EPCI portaient sur :

- Recommandation n° 1 : Actualiser le plan climat air énergie territorial au regard de la nouvelle stratégie nationale bas carbone 2020.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_41-DE

- Recommandation n° 2 : Mettre en place sans délais un conseil de développement, conformément à l'article L5211-10-1 du CGCT.
- Recommandation n° 3 : Respecter les délais de paiement aux entreprises en application du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique et de l'article R2192-10 du code de la commande publique.
- Recommandation n° 4 : Doter les budgets annexes gérant des services publics industriels et commerciaux (SPIC) d'un compte au Trésor conformément à l'instruction M14 et garantir ainsi leur autonomie financière conformément aux articles L2221-4 et R. 2221-69 du CGCT.
- Recommandation n° 5 : Conformément à l'article L1612-4 du CGCT, adopter un budget en équilibre réel intégrant l'ensemble des recettes et des dépenses du budget annexe « zones d'activités économiques », celles-ci étant évaluées de façon sincère.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L211-8 et L243-6 ;

Vu les statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;

Vu le rapport d'observations définitives du 18 octobre 2022 de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de La Loire portant sur l'examen des comptes et de la gestion de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière au cours des exercices 2017 à 2021 ;

Vu le rapport mentionnant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte du rapport mentionnant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'examen des comptes et de la gestion de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, annexé à la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_42

Rapport annuel de l'élu mandataire (SAPL – Agence de services aux collectivités locales de Vendée) au titre de l'année 2022

Monsieur le Président rappelle que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la Société Anonyme Publique Locale (SAPL), l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée qui a été créée le 15 octobre 2012.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentants les collectivités locales et leurs groupements actionnaires.

Elle a pour vocation d'apporter à ses actionnaires (communes, EPCI...) une assistance dans différents domaines tels que l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain (négociation foncière, création de zones d'habitation ou d'activité), la création et la construction de bâtiments et enfin, dans le domaine de l'ingénierie territoriale et touristique. Il s'agit d'un outil de mutualisation des moyens étroitement contrôlé par toutes les collectivités qui en sont actionnaires, avec une souplesse de fonctionnement qui rend un vrai service aux collectivités.

Monsieur le Président indique au conseil que conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités locales actionnaires doivent délibérer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_42-DE

Vu le rapport annuel de l'élu mandataire de la SAPL – Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, exercice 2022, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte du rapport annuel de la SAPL – Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée au titre de l'année 2022 qui a servi de base au débat.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par Arlaine

Christini

Date de signature : 18/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gioriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_43

Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les réunions du Conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouvel Hôtel d'Agglomération.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il propose à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 12 février 2024 se déroule à la salle Polyvalente de La Boissière-de-Montaigu.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du 12 février 2024 se déroulera à la salle polyvalente de La Boissière-de-Montaigu.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification.*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 11/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération